

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°8 du 20 février 2012

**PARTIE PERMANENTE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°2

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 20 octobre 2011 fixant au sein des organismes qui relèvent du chef d'état-major des armées, à l'exception des services interarmées, la liste des autorités militaires de premier niveau et des autorités militaires de deuxième niveau.

Du 15 décembre 2011

ÉTAT-MAJOR DES ARMÉES : *sous-chef d'état-major ressources humaines.*

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 20 octobre 2011 fixant au sein des organismes qui relèvent du chef d'état-major des armées, à l'exception des services interarmées, la liste des autorités militaires de premier niveau et des autorités militaires de deuxième niveau.

Du 15 décembre 2011

NOR D E F E 1 1 5 2 4 9 3 A

Texte modifié :

Arrêté du 20 octobre 2011 (BOC N° 46 du 4 novembre 2011, texte 8 ; BOEM 130.1.1, 144.1, 150.1.1, 300.6.1.2).

Référence de publication : BOC N°8 du 20 février 2012, texte 2.

Le ministre de la défense et des anciens combattants,

Vu le code de justice militaire, notamment son article L. 311-13. ;

Vu le code de la défense, notamment ses articles R. 4137-10., R. 3231-7., D. 3121-11. et D. 3121-24.,

Arrête :

L'arrêté du 20 octobre 2011 modifié comme suit :

Art. 1^{er}. Dans l'annexe, la ligne relative au centre national des sports de la défense (CNSD) est remplacée par la ligne suivante :

	Commandant de l'école interarmées des sports (EIS) pour le personnel militaire de l'EIS.	
Centre national des sports de la défense (CNSD).	Commandant du centre sportif d'équitation militaire (CSEM) pour le personnel militaire du CSEM. L'adjoint au commandant du CNSD pour le personnel militaire ne relevant ni de l'EIS ni du CSEM.	Officier général commandant le CNSD.

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
sous-chef d'état-major ressources humaines de l'état-major des armées,*

Bruno DE BOURDONCLE DE SAINT SALVY.